

L'ONU aujourd'hui : autres enjeux et initiatives

La situation financière

La situation financière de l'ONU demeure précaire, ce qui a une incidence néfaste sur le programme de l'Organisation, notamment sur les activités fondamentales du Conseil de sécurité. En juin 2000, les contributions non acquittées des États membres s'élevaient à près de 3 milliards de dollars américains.

La contribution du Canada au budget ordinaire de l'ONU est la 7^e en importance. Sa quote-part pour 2000 se chiffre à 28,6 millions de dollars américains (environ 41,5 millions de dollars canadiens). Il paye toujours à temps ses droits à l'ONU, sans poser de conditions, et n'a aucune contribution non acquittée. En janvier 2000, le Canada était l'un des 43 États membres à avoir versé en entier sa quote-part prévue dans le budget ordinaire de 2000.

Le barème des quotes-parts au budget ordinaire de l'ONU a été établi en 1946, selon la « capacité de payer ». Il est calculé en fonction du produit national brut (PNB) des États membres par rapport au PNB mondial. Seuls les États-Unis sont assujettis au plafond actuel fixé à 25 p. 100. En mars 2000, au début des délibérations du 5^e Comité financier de l'ONU, 12 scénarios concernant les barèmes des quotes-parts ont été présentés. Une décision du secrétaire général de l'ONU au sujet d'un nouveau barème des quotes-parts pour la période 2001-2003 n'est pas attendue avant décembre 2000.

Le Canada est disposé à prendre part à des négociations sur l'établissement d'un nouveau barème et il est favorable à une réévaluation du barème prévu pour les activités de maintien de la paix. Sa part des dépenses consacrées à de telles activités est la même que celle établie pour le budget ordinaire de l'ONU (2,732 p. 100). Le Canada souscrit à l'idée d'imposer de façon continue une cotisation très élevée aux membres permanents du Conseil de sécurité pour ces activités, compte tenu du rôle particulier qu'ils jouent dans le maintien de la paix et de l'ordre à l'échelle internationale.

L'initiative visant les traités

Dans son Rapport du millénaire, *Nous, les peuples : le rôle des Nations unies au XXI^e siècle*, le secrétaire général Kofi Annan invite « tous les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier les divers pactes, traités et conventions qui constituent le corpus du droit international ».

Afin d'appuyer cette initiative, le secrétariat de l'ONU a dressé une liste de 25 traités fondamentaux qui mettent en évidence les principaux objectifs de